

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Règlement de consultation

Le 08.01.19

Maître d'ouvrage :

Ville de la Ferté-Bernard
13 Rue Viet – BP 22
72400 LA FERTE BERNARD
Tél 02 43 60 72 72 Fax 02 43 71 73 73

Objet de la consultation

Travaux d'amélioration thermique et de mise aux normes électriques
Ecoles Paul Klee et Jean Rostand
72400 LA FERTE BERNARD

Remise des offres :

Date limite de réception : **Vendredi 1^{er} Mars 2019**
Heure limite de réception : **12 h 00**

Sommaire

1	Objet de la consultation	3
2	Conditions de la consultation	3
2.1	Etendue et mode de la consultation	3
2.2	Pouvoir adjudicateur	3
2.3	Maîtrise d'œuvre des travaux	3
2.4	Décomposition en tranches ou en lots	3
2.5	Contrôle technique / coordination sécurité-santé	3
2.6	Délai d'exécution	3
2.7	Délai de validité des offres	3
3	Dossier de consultation - présentation des offres	4
4	Jugement des offres	4
5	Conditions d'envoi ou de remise des offres	5
6	Renseignements complémentaires	6
7	Voies et délais de recours	6

1 Objet de la consultation

- La présente consultation concerne les travaux d'amélioration thermique et la mise aux normes électriques des écoles Paul Klee et Jean Rostand – à la Ferté-Bernard (72400) pour le compte de la Ville.

2 Conditions de la consultation

2.1 Etendue et mode de la consultation

- La présente consultation est passée, dans le respect des dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, selon une procédure adaptée librement définie par le pouvoir adjudicateur : voir ci-dessous.

2.2 Pouvoir adjudicateur

- VILLE DE LA FERTE-BERNARD
13 rue Viet
72400 LA FERTE-BERNARD

2.3 Maîtrise d'œuvre des travaux

- La maîtrise d'œuvre est assurée par :
SARL "AMC Architectes"
5 rue Alfred Marchand
72400 LA FERTE BERNARD

2.4 Décomposition en tranches ou en lots

- Le marché ne comprendra qu'une tranche.
 - Il est prévu une décomposition en lots. Les travaux sont répartis en lots qui seront traités par marchés séparés ou groupés. Ils ne pourront pas être traités en entreprise générale. Les variantes libres ne sont pas admises.
- Lot 01 – doublage-isolation
 - Lot 02 – menuiserie extérieure PVC
 - Lot 03 – couverture
 - Lot 04 – électricité
 - Lot 05 – chauffage ventilation

2.5 Contrôle technique / coordination sécurité-santé

- Contrôle technique : QUALICONSLT – 72000 LE MANS
- Coordonnateur SPS : non défini à ce jour.

2.6 Délai d'exécution

- Le délai d'exécution global des travaux est de 22 semaines (y compris 4 semaines de préparation).
- La période de travaux s'échelonnait (y compris période de préparation) du 1^{er} juin au 31 octobre 2019.

2.7 Délai de validité des offres

- Le délai de validité des offres est fixé à 3 mois (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

3 Dossier de consultation - présentation des offres

- Le dossier de consultation des entreprises est consultable et téléchargeable sur :

www.sarthe-marchespublics.fr

Le candidat pourra répondre à un, plusieurs ou tous les lots du marché.

- Chaque candidat aura à produire, concernant le lot pour lequel il répond les pièces suivantes datées et signées par lui :

a) - pièces contractuelles de l'offre

- Acte d'engagement acte d'engagement **ATTRI1** (joint au dossier de consultation)
- Décomposition du prix global et forfaitaire (joint au dossier de consultation) - devis estimatif quantitatif.
- Un mémoire technique/note méthodologique (cf article 5)
- Planning directeur
- Certificat de visite

b) – l'entreprise devra fournir les documents suivants au titre de la candidature :

Attestations conformes à l'article 44 du Code des marchés publics et en particulier :

- Lettre de candidature et habilitation par le mandataire de ses co-traitants (imprimé DC1) ;
- La déclaration du candidat (imprimé DC2)
- Une déclaration sur l'honneur conforme aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.
- Attestation d'assurance responsabilité civile et décennale ;
- Qualification professionnelle ;
- Références pour des ouvrages comparables.

4 Visites sur site

Dans le cadre de cette consultation, deux visites du site sont proposées.

La visite est obligatoire. Le certificat remis le jour de la visite devra être joint à l'offre.

Elles se dérouleront les Mercredis 30 Janvier et 6 Février à partir de 14 heures (rendez-vous devant l'Ecole Jean Rostand).

Afin de faciliter cette visite, les entreprises devront faire part de leur présence et préciser le ou les lots auxquels elles souhaitent répondre.

Pour ce faire, le candidat utilisera la plateforme de dématérialisation avant le :

- Lundi 28 Janvier 2018 – 12 heures pour la visite du 30 Janvier 2019
- Lundi 4 Février 2018 – 12 heures pour la visite du 6 Février 2019.

5 Jugement des offres

- Les offres de chaque candidat seront analysées suivant l'examen de la conformité des réponses aux documents de consultation.
- L'offre du candidat sera analysée si tous les documents demandés sont présents et conformes.
- Le jugement des offres se fera conformément aux critères suivants :

- Prix (offre économiquement la plus avantageuse) : 60% de la note totale (60 x offre moins disante/offre du candidat). Le prix sera noté sur 20.
- Valeur technique : 40 % de la note totale, notée sur 20 points

La valeur technique sera notée conformément aux éléments figurant dans la note méthodologique/mémoire technique. Ce critère comptant pour 40 % dans la note finale sera noté sur 20 points.

La note méthodologique/mémoire technique devra comprendre au minimum :

- 1- Présentation de la Société : moyens humains, matériels, financiers, → 2 points
 - 2- Moyens humains et matériels dédiés au chantier : constitution de l'équipe, méthode d'intervention, organisation du chantier, matériels et matériaux utilisés, → 3 points
 - 3- Fiches techniques → 5 points
 - 4- Planning opérationnel détaillé (dans le respect du planning directeur → 8 points
 - 5- Références similaires datées de moins de 3 ans → 2 points
- Le candidat ayant obtenu la note maximale obtiendra le marché.
 - Le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de négocier avec les 3 candidats les mieux classés.

6 Condition d'envoi ou de remise des offres

- La remise des offres s'effectuera sous forme dématérialisée (**obligatoire depuis le 1^{er} octobre 2018**).

Les plis devront être déposés sur la plateforme de dématérialisation suivante :

www.sarthe-marchespublics.fr

La date butoire de dépôt des offres dématérialisées est le

Le Vendredi 1^{er} Mars 2019 – 12 heures

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée. Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique

- Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.
- Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit être signée individuellement. Par conséquent, la seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.
- Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.
- Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

7 Renseignements complémentaires

- Pour tous renseignements complémentaires, le candidat devra déposer sa question ou sa demande sur la plateforme de dématérialisation. Les questions seront traitées et les réponses s'effectueront via la plateforme afin que chaque candidat puisse en avoir connaissance.

8 Voies et délais de recours

- Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Nantes
6, allée Ile Gloriette – BP 24111 – 44041 NANTES Cedex
Tél. 02 40 99 46 00 - fax 02 40 99 46 58
greffe.ta.nantes@juradm.fr
<http://www.ta-nantesjuradm.fr>

Délai d'introduction des recours :

Article L551-1 à L551-4 du Code de justice administrative pour le référé précontractuel qui peut être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat.

Articles L551-13 à L551-23 du Code de justice administrative contractuel qui peut être exercé dans les 6 mois à compter de la date de signature du contrat, délai réduit à 1 mois en cas de publication d'un avis d'attribution.

Articles R421-1 à R421-7 du Code de justice administrative pour un recours contentieux qui peut être exercé dans les 2 mois à compter de la notification ou publication de la décision de rejet de l'organisme. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés : 2 mois à compter de la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le Pouvoir Adjudicateur
Ville de La Ferté-Bernard
Représentée par Mr le Maire